

<https://web.sntrscgt.fr/spip.php?article1730>

**Appel intersyndical : Pour nos  
primes : ni RIFSEEP, ni statu  
quo ! Mardi 26 janvier à 11 h  
Rassemblement au MESR, 21  
rue Descartes Paris**

Date de mise en ligne : jeudi 21 janvier 2016

- PUBLICATIONS - Tracts et Communiqués - Communiqué Intersyndical ESR -

---

Copyright © SNTRS-CGT - Tous droits réservés

---

CGT (SNTRS, CGT-INRA, FERC-SUP), FSU (SNASUB, SNESUP, SNCS), SNPTES, Sud Recherche EPST, Sud Education, FO (SNPREES, Sup autonome), CFTC-INRA

## **Pour nos primes : ni RIFSEEP, ni statu quo ! Mardi 26 janvier à 11 h Rassemblement au MESR, 21 rue Descartes Paris**

Le gouvernement persiste dans la mise en place du RIFSEEP , choisissant de généraliser un système de rémunération « à la carte », individualisant encore plus les rémunérations des personnels et cassant toutes les solidarités des collectifs de travail. Le RIFSEEP remet en cause l'ensemble des garanties statutaires individuelles et collectives. Nous revendiquons que :

" les corps ITA, ITRF et de bibliothèques soient exemptés du RIFSEEP ;

" les arrêtés concernant la filière administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (AENES) soient abrogés ;

" les primes soient liées au grade et non au poste occupé, qu'elles suivent l'évolution du point d'indice, et soient non modulables individuellement ;

" les primes, pour toutes les catégories, soient revalorisées au niveau national, (le taux moyen de prime servi dans notre ministère est de l'ordre de 12 % contre 45% dans les autres ministères -chiffres Fonction Publique 2011) ;

" toutes les primes servant de complément salarial soient ensuite intégrées dans le traitement indiciaire et les grilles revalorisées en conséquence.

Une demande d'entrevue a été faite auprès du secrétaire d'Etat Thierry Mandon

**Soyons nombreux devant le ministère pour la remise de la pétition**

**« ni RIFSEEP, ni statu quo ! »**

**qui a recueilli plus de 6800 signatures (électroniques et papier) à ce jour**